



CERTIFICAT DE GARANTIE

Valable UN AN à compter de la date d'achat

Cachet du vendeur :

- ✓ Référence de l'appareil :
- ✓ Numero de serie :
- ✓ Date de l'achat :
- ✓ Nom de l'acheteur :

CONDITIONS DE GARANTIE

- 1) La garantie n'est valable que si le bon a été correctement rempli par le vendeur.
- 2) La garantie couvre tous défauts ou vices de fabrication pendant 1 an, à compter de la date d'achat (pièces et main d'œuvre).
- 3) LA GARANTIE NE COUVRE PAS LES ERREURS DE TENSION, incidents dus à un mauvais usage, chute, démontage ou toute autre avarie due au transport.
- 4) La garantie ne couvre pas l'usure normale des pièces (Ex. : câbles, télécommande, etc.).

En cas de panne, pendant la garantie, retournez l'appareil à votre distributeur.

En y joignant :

Le présent certificat de garantie validé par le vendeur et
une note explicative de la panne.

Après la garantie, notre SAV assure les réparations après acceptation d'un devis.